|  |
| --- |
|  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |
| ***Lettre d'information n°372 du 29/08/2019*** |
|  | **Sommaire :*** **Bonne rentrée 2019 avec le SE-Unsa !**
* **Instances départementales de rentrée le mardi 3 septembre 2019**
* **Rentrée 2019 : ce qui change dans le 1er degré**
* **Pour une gestion plus humaine des ressources : un projet ambitieux, une concrétisation nécessaire**
* **Comment sont classés les PE promus à la hors-classe à la rentrée 2019 ?**
* **Un calendrier 2019-2020 en question pour élèves et enseignants**
* **Septembre : le bon mois pour adhérer au SE-Unsa !**
 |
| **Bonne rentrée 2019 avec le SE-Unsa !** |
| **Toute l’équipe du SE-Unsa de l’Ardèche****vous souhaite une très bonne rentée 2019** |
| **Instances départementales de rentrée le mardi 3 septembre 2019** |
| C:\Users\SE-Unsa07\Dropbox\&& DOCS SE UNSA 07 &&\LETTRES\Lettres en ligne\2017-2018\347\Carte_scolaire_1.jpgUn CTSD de rentrée (ajustement de carte scolaire 1er degré - ouvertures/fermetures de classes) **est prévu le mardi 3 septembre après-midi à 14h00. Le comptage des effectifs dans certaines écoles D:\2017-2018\Com' 2.0\Mouvement\mon_mouvement_je_m_en_occupe_info.jpgdevrait donc avoir lieu le jour de la rentrée, lundi 2 septembre.**Un groupe de travail paritaire qui traitera des services des Titulaires Départementaux, restés sans affectation précise, devrait se tenir à la suite du CTSD en fin d'après-midi du **mardi 3 septembre à 17h00.** Le SE-Unsa, en syndicat utile, se tient à la disposition des écoles et des équipes pour préparer les ajustements de rentrée de carte scolaire. De même, les collègues TD restés sans service précis le 28 juin dernier, peuvent - avant le 03 septembre ou le 3 septembre au soir après le groupe de travail - nous contacter pour être informés au mieux de leurs services ou de leur position de surnombre, à la fin de la première semaine de l'année scolaire 2019-2020. |
| **Rentrée 2019 : ce qui change dans le 1er degré** |
| **Le SE-Unsa vous présente les nouveautés pour l’année scolaire 2019-2020 :*** **Loi pour une école de la confiance**
* **Recommandations pour la maternelle**
* **Repères annuels et ressources pour l’élémentaire**
* **Évaluations CP / CE1**
* **Dédoublement des classes en éducation prioritaire et limitations des effectifs de GS, CP et CE1**
* **Elections au conseil d’école : le vote peut se faire uniquement par correspondance**
* **Augmentation de la prime Rep+**
* **Rémunération des PE : dernière hausse indiciaire**
* **Rendez-vous de carrière : appréciation et calendrier**

[**Lire le détail des nouveautés**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2261) |
| **Pour une gestion plus humaine des ressources : un projet ambitieux, une concrétisation nécessaire** |
| **La circulaire « RH de proximité » a été publiée le 18 juillet 2019 au** [**Bulletin officiel**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143916)**.** **Le principe :** **Le ministère souhaite généraliser et densifier l’accompagnement au développement professionnel des personnels de l’Éducation nationale (écoute, formation, conseil en mobilité interne et externe, bilan de compétences) grâce à la mise en place de conseillers RH de proximité dans les académies et départements dès septembre 2019, avec une densification les années suivantes. Tout personnel devrait avoir accès à moins de 20 minutes de son lieu de travail à cette personne ressource pour un service personnalisé d’accompagnement, de conseil et d’information, dans le respect de la confidentialité.** **L'avis du SE-Unsa :** Le SE-Unsa, qui a toujours demandé une vraie gestion des ressources humaines au plus près des personnels, accueille favorablement cette évolution mais attire l’attention du ministère sur : * La nécessité pour ces personnels de bénéficier d’une formation certifiante, initiale et continue
* L’articulation entre tous les acteurs impliqués dans la GRH (personnels de direction, inspecteurs, conseillers en mobilité carrière…)
* L’importance de répondre aux attentes des personnels, le risque de les décevoir est grand si les possibilités de mobilité professionnelle sont insuffisantes
* La mise à disposition de moyens spécifiques budgétaires et humains à cette nouvelle mission.

**Le SE-Unsa sera force de proposition dans la construction de ce dispositif et vigilant sur sa mise en place concrète pour qu’enfin les personnels de l’Éducation nationale puissent bénéficier d’une vraie gestion des ressources humaines.** |
| **Comment sont classés les PE promus à la hors-classe à la rentrée 2019 ?** |
| **Lors d'une promotion à la hors-classe, les PE accèdent à une nouvelle échelle indiciaire de rémunération.****Le classement se fait dans l’échelon hors-classe comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu dans la classe normale (hors bonifications indiciaires).**[**Voir le tableau récapitulatif avec les échelons et les indices**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2262) |
| **Un calendrier 2019-2020 en question pour élèves et enseignants** |
| **Le calendrier de l’année scolaire 2019-2020 soulève des interrogations, tant pour les enseignants que pour les élèves.** **Alternance 7/2 et dernière période :** Ce rythme est considéré comme le meilleur schéma pour favoriser les apprentissages.Pour autant, cet argument ne trouve pas sa place au regard de la durée de la dernière période de classe : de 9 semaines pour la zone A à 11 semaines pour la zone C. On sait bien que les intérêts de tous les acteurs impliqués dans un calendrier scolaire sont divergents, mais nous devons réaffirmer que l’intérêt des élèves devrait prévaloir. Nul doute, en effet, que cette dernière période ne paraisse insoutenable aux élèves et aux enseignants. **Le SE-Unsa souhaite qu’à l’avenir, cette question soit remise à plat en explorant notamment la possibilité de déconnecter le calendrier de l’élémentaire de celui du lycée, contraint par les épreuves du bac. Il faut également étudier la possibilité de petites vacances supplémentaires permettant une pause pendant la 5e période toujours trop longue.****Prérentrée :** Depuis 2015, la 2e journée de prérentrée est remplacée par "*deux demi-journées [...] qui pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques*."  Cela pénalise notamment les équipes qui avaient pour habitude d'effectuer ces deux journées de prérentrée avant la rentrée des élèves.**Pour le SE-Unsa, cette journée doit être rendue aux professionnels que sont les enseignants pour l’organisation de leur travail personnel et en équipe.****Pont de l’Ascension :** Le calendrier contient néanmoins un point positif : le vendredi 22 mai, suivant le jeudi de l’Ascension, est à nouveau vaqué cette année.  |
| **Adhérer au SE-Unsa** |
| [**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.** *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**13, rue François ValletonBP 2021407206 AUBENAS CedexTel : 04.75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :**[**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |